



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/347

Renouvellement de la convention cadre pluriannuelle 2014-2017 entre la Ville de Lyon et l'AFEV (Association Fondation Etudiante pour la Ville) pour la mise à disposition «d'Ambassadeurs du livre» au sein de 45 groupes scolaires publics.

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

SEANCE DU 7 JUILLET 2014

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 JUILLET 2014

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : M. CUCHERAT Yann

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2014/347 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE 2014-2017 ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'AFEV (ASSOCIATION FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE) POUR LA MISE A DISPOSITION «D'AMBASSADEURS DU LIVRE» AU SEIN DE 45 GROUPES SCOLAIRES PUBLICS. (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Afin de favoriser et développer l'utilisation des Bibliothèques Centres Documentaires (BCD) au sein de 30 groupes scolaires publics, la Ville de Lyon et l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) ont conclu, en 2011, par délibération n° 2011/3908 du 7 novembre 2011, une convention partenariale pluriannuelle 2011-2014.

La Ville de Lyon a souhaité s'appuyer sur le dispositif des services civiques pour mettre à disposition des projets BCD, des « Ambassadeurs du livre ». Le fonctionnement de cette activité suit le rythme du calendrier scolaire.

Les objectifs du projet étaient les suivants :

- favoriser la réussite scolaire à travers les pratiques de lecture et de documentation ;
- contribuer à la prévention de l'illettrisme ;
- accompagner les enseignants dans leur projet BCD, en lien avec le lire /écrire ;
- améliorer l'accueil des enfants sur le temps de la pause méridienne ;
- promouvoir ce projet comme un outil au service du lien université-territoire ;
- offrir un terrain d'engagement aux jeunes volontaires en cohérence avec une mission de service public

Mission des volontaires « ambassadeurs du livre » :

Cette mission repose nécessairement sur une dynamique de projet et sur l'animation des activités autour du livre et de la lecture dans le cadre des Bibliothèques Centres Documentaires (BCD) par des jeunes en service civique :

- sur le temps scolaire, sous la responsabilité de l'équipe pédagogique et dans le cadre du projet d'école ;
- sur le temps de la pause méridienne, dans le cadre du projet périscolaire de l'école.

Sur la base de ces objectifs et dans le cadre de cette convention partenariale, initiée par la Ville, l'AFEV assure également le pilotage des volontaires « ambassadeurs du livre ». Cette démarche témoigne de l'intérêt porté

par la Ville pour la spécificité du projet associatif en termes de lutte contre les inégalités et pour l'engagement des jeunes.

L'évaluation du dispositif fait apparaître sur ces 3 années premières années de fonctionnement :

- une très bonne intégration des jeunes au sein des équipes d'école ;
- une BCD ouverte sur le temps de midi permettant un accueil détente pour les enfants ;
- des projets menés avec les enseignants permettant de développer l'accès aux livres et à la littérature jeunesse ;
- des demandes en nette augmentation de la part des équipes enseignantes.

Ces bilans positifs nous ont amenés à développer ce projet sur 15 groupes scolaires supplémentaires dès la rentrée 2013.

La convention cadre 2011-2014 prend fin au 30 juin 2014.

La Ville de Lyon souhaite poursuivre et soutenir l'action partenariale menée avec l'AFEV sur ce projet :

- par le renouvellement de la convention pour les trois prochaines années 2014-2017 (les différentes modalités vous sont proposées et précisées dans la convention jointe au rapport) ;
- par le versement d'une subvention annuelle de 100 000 €.

Pour l'année 2014 et dans le cadre de la convention 2011-2014, la Ville de Lyon a voté une subvention de 100 000 €.

Le versement d'une première tranche de 60 000 € au cours du premier semestre et pour la période de janvier à juin 2014 finalise l'année scolaire 2013-2014.

Le solde de la subvention 2014 d'un montant de 40 000 € sera versé au cours du dernier trimestre 2014 après signature de la nouvelle convention cadre.

Pour les années suivantes, le montant de la subvention sera soumis au Conseil municipal au titre de chacune des années budgétaires concernées.

Vu la délibération n° 2011/3908 du 7 novembre 2011 ;

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1. Une subvention de 40 000 € est allouée à l'Association AFEV correspondant à la deuxième tranche de l'exercice 2014, après signature de la nouvelle convention.

2. La convention cadre pluriannuelle 2014-2017 susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'AFEV pour la mise à disposition « d'Ambassadeurs du livre » au sein de 45 groupes scolaires publics, est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense correspondante sera prélevée sur le Programme PROJEDU, opération TEMSCOL, ligne 58073, article 6574, fonction 213.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

A. BRUGNERA